

OBSTACLES AU SIGNALEMENT DU HARCÈLEMENT ET VIOLENCE SEXUELLE

Les obstacles au signalement en toute sécurité et sans représailles comprennent :

Je ne peux me permettre de perdre mon emploi.

Je crains de perdre mon statut de résident.

Je m'inquiète d'être étiqueté comme « difficile ».

Le français n'est pas ma langue maternelle et, par conséquent, la paperasse est écrasante.

Je ne sais pas à qui parler.

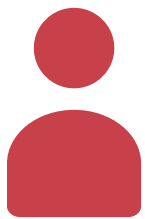
Je viens d'arriver au Canada, je ne sais pas comment ça marche et je me fais déjà taquiner au travail.

Il s'agit d'un club pour hommes et ils ne comprennent pas.

Je ne fais pas confiance à mon superviseur.

Je l'ai signalé, mais on m'a répondu qu'il s'agissait simplement d'un « comportement inapproprié ».

Rien ne sera fait, de toute façon.



C'est à vous de décider si vous devez le signaler.

Si vous choisissez de signaler, vous avez le droit de vous faire accompagner par une personne de soutien, comme un ami, un membre de la famille, un conjoint ou partenaire, un collègue ou un représentant syndical.

Les employeurs peuvent surmonter les obstacles au signalement en créant une culture où il est acceptable pour les gens de parler ouvertement du harcèlement et de la violence. Les pratiques exemplaires comprennent :



Établir une politique comportant des procédures et des attentes claires en matière de signalement.



Mettre en place plusieurs formes de signalement (formelles et informelles).



Présenter plusieurs options de signalement.